

223C0859
FR0000125007-FS0454

12 juin 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 juin 2023, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi directement et indirectement en baisse, le 8 juin 2023, le seuil de 5% des droits de vote de la société COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN et détenir, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés CNP Assurances¹ et LBP Prévoyance² qu'elle contrôle, 19 100 830 actions COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN représentant 26 272 648 droits de vote, soit 3,67% du capital et 4,57% des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (directement)	10 579 432	2,03	17 751 250	3,09
CNP Assurances	8 512 898	1,64	8 512 898	1,48
LBP Prévoyance	8 500	ns	8 500	ns
Total CDC	19 100 830	3,67	26 272 648	4,57

Ce franchissement de seuil résulte d'une restitution d'actions COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN détenues à titre de collatéral par CNP Assurances.

¹ CNP Assurances est détenue par CNP Assurances Holding, elle-même détenue par La Banque Postale, elle-même détenue par La Poste, elle-même contrôlée par la CDC.

² Contrôlée par la CDC.

³ Sur la base d'un capital composé de 520 580 272 actions ordinaires représentant 575 234 401 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.